

# Compte rendu de la séance du lundi 17 octobre 2016

Secrétaire(s) de la séance: Nathalie THUAU

## Ordre du jour:

- Locations de terrains communaux
- Prix de l'eau
- Décision modificative
- Engagement des crédits d'investissement
- Questions diverses : comité des fêtes  
transport scolaire  
route de Cmières  
relevé des compteurs d'eau  
Haut Débit

...

## Délibérations du conseil:

### **DE\_2016\_107 LOCATIONS DES TERRES ET TERRAINS COMMUNAUX 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité des membres présents, de fixer les prix de location des terres et terrains communaux pour l'année 2016, comme suit :

- 0.95 € le m2 pour les parcelles du terrain de camping ;
- 77.00 € l'ha pour les prairies ;
- 102.65 € l'ha pour les terres.

### **DE\_2016\_108 décision modificative BP 2016 commune**

Le Maire explique à l'assemblée qu'il y a une insuffisance de crédits au chapitre 011. Il propose de voter une décision modificative du budget primitif 2016 de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** à l'unanimité des membres présents, de modifier le Budget Primitif 2016 de la commune comme suit :

#### **Dépenses de fonctionnement :**

chapitre 011 (charges à caractère général) : + 15 000 €  
chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : - 15 000 €

#### **Dépenses d'investissement :**

chapitre 21 (immobilisations corporelles) : - 15 000 €

#### **Recettes d'investissement :**

chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) : - 15 000 €

Et **AUTORISE** le Maire à effectuer la modification.

### **DE\_2016\_109 Prix de l'eau pour 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité des membres présents, de reconduire le tarif 2016 comme suit :

- 0.80 € de 0 à 200 m3,
- 0.17 € au delà de 200 m3.

La location du compteur reste fixée à 10 € TTC pour les habitations principales et les exploitations agricoles, et à 60 € TTC pour les résidences secondaires, les locaux vacants, caravanes et mobil'homes.

Concernant la redevance pour pollution domestique, le montant fixé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse est de 0.35 € HT le m3 pour 2017. Cette redevance s'ajoute au prix de l'eau.

### **DE\_2016\_110 SUBVENTION USEP ECOLE ARC EN CIEL BRAS**

Le Maire présente à l'assemblée le budget prévisionnel 2016-2017 de l'USEP ARC EN CIEL, école maternelle de Bras sur Meuse, afin de leur octroyer une subvention. Il propose de voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** à l'unanimité des membres présents, d'octroyer une subvention de 50 € à l'USEP ARC-EN-CIEL, école maternelle de Bras-sur-meuse.

### **DE\_2016\_111 autorisation d'engagement de crédits d'investissement pour 2017**

Conformément à l'article L1612-1 du CGCT, M. le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal d'engager si besoin, avant le vote du budget primitif 2017, 10 % maximum des crédits d'investissement inscrits au BP 2016. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire à engager ces crédits.